



BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE PROJET ÉOLIEN DU PUECH DE SENRIÈRES COMMUNE DE DURENQUE

Mars 2020, actualisé en août 2020



SOMMAIRE

Préambule	page 3
I. L'essentiel du projet	page 4
II. Les modalités de la concertation préalable	page 8
III. Les moyens d'information	page 9
IV. Moyens de participation et mobilisation observée	page 11
V. Points soulevés et réponses par thématique	page 12
VI. Un projet qui a évolué	page 15
Conclusion	page 17

Préambule

Le projet éolien de Durenque développé par Soleil du Midi et GEG ENeR se situe dans le département de l'Aveyron.

Le projet est à l'étude depuis 2014, durant toute cette période de nombreuses rencontres ont été organisées avec le territoire et notamment les élus. Un site internet a notamment été créé pour informer la population et lui permettre de poser des questions ou faire des remarques sur le projet.

À quelques mois du dépôt, le porteur de projet a missionné l'agence Tact pour organiser une Concertation Préalable Volontaire afin de formaliser une dernière étape de concertation avant l'étude du dossier de demande d'autorisation environnementale par la préfecture. Ce dispositif de concertation préalable s'est tenu du **9 au 29 décembre 2019** et a été l'occasion d'informer les habitants sur les dernières études ainsi que de leur permettre de faire remonter des questions ou remarques sur le projet tel qu'il est proposé.

Ainsi ce bilan de la concertation préalable sera joint en annexe au dossier de demande d'autorisation environnementale. Il résume la façon dont s'est déroulée cette concertation préalable et synthétise les points soulevés par la population.

Ce bilan de la concertation a été publié en mars 2020 avant d'être mis à jour en août 2020 suite à l'évolution du projet en collaboration avec les bureaux d'études techniques.

L'équipe projet SDMD & GEG ENeR

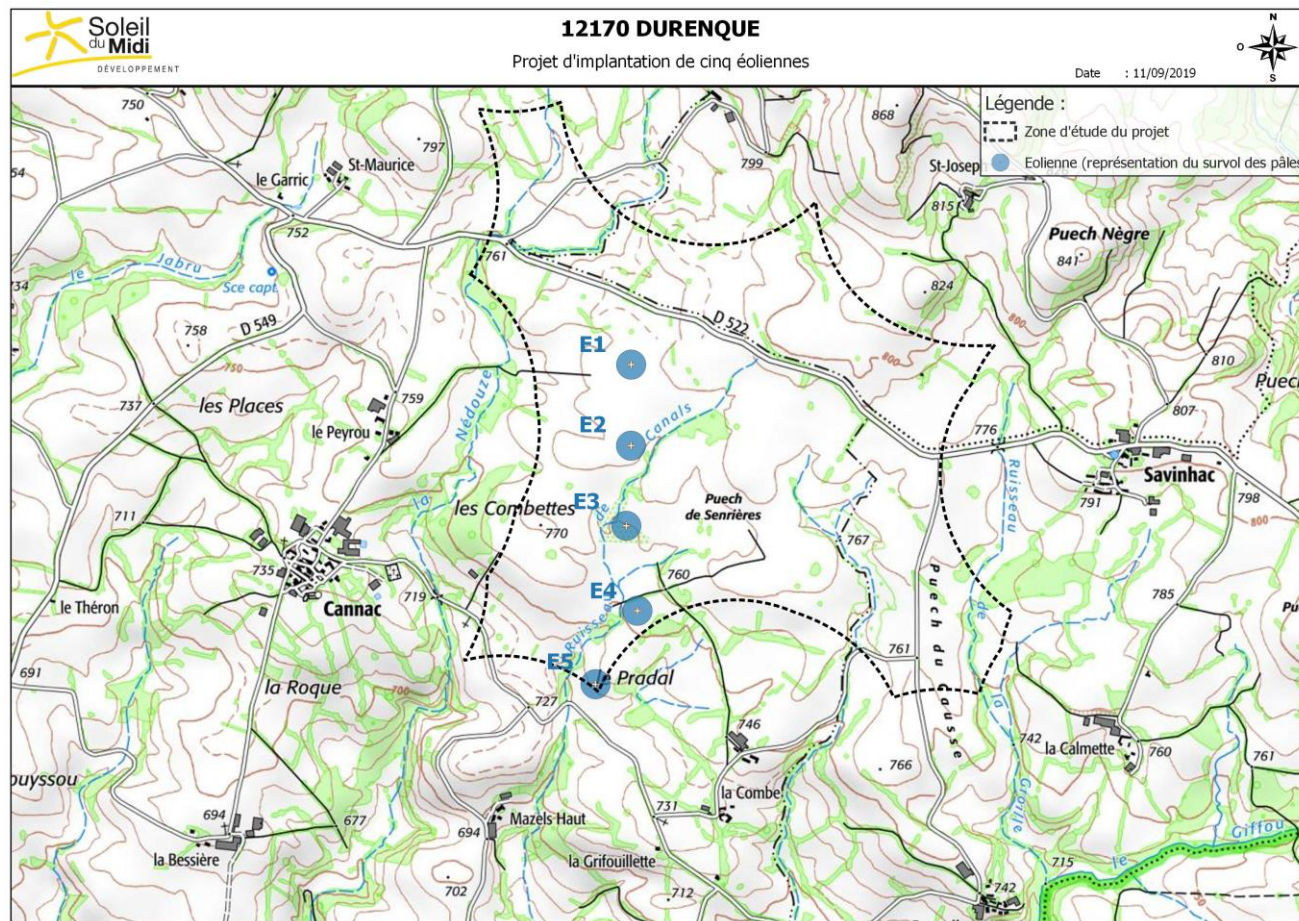
I. L'essentiel du projet

LA LOCALISATION

Le projet de parc éolien de Durenque se situe à environ 2,5 km au Sud-Est du bourg de Durenque et à 700 mètres à l'est de Cannac.

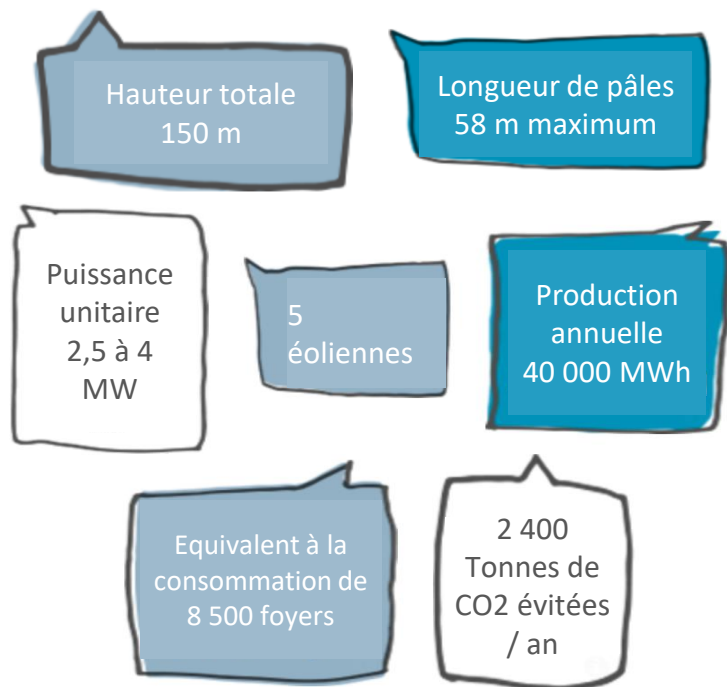
Cette zone d'études répond à un certain nombre de critères : éloignement aux habitations minimal de 500 m, respect de diverses servitudes techniques (aéronautique civile et militaire, éloignements aux infrastructures de l'énergie – conduite de gaz ou ligne électrique – faisceau hertzien, etc.), ou encore la prise en considération des espaces naturalistes réglementés et du patrimoine protégé.

L'implantation des 5 éoliennes a été définie à l'issue d'une série d'études techniques, acoustiques, environnementales et paysagères réalisées localement qui ont permis d'identifier les enjeux et les contraintes du site. La répartition spatiale, selon une ligne Nord/Sud a été faite suivant un alignement avec le radar météo France de Montclar à 11km au sud-sud-ouest de la zone, pour limiter l'impact sur le radar. L'implantation respecte également les recommandations du bureau d'études paysager ayant participé au projet afin de s'inscrire en cohérence au sein du territoire.



I. L'essentiel du projet

CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS



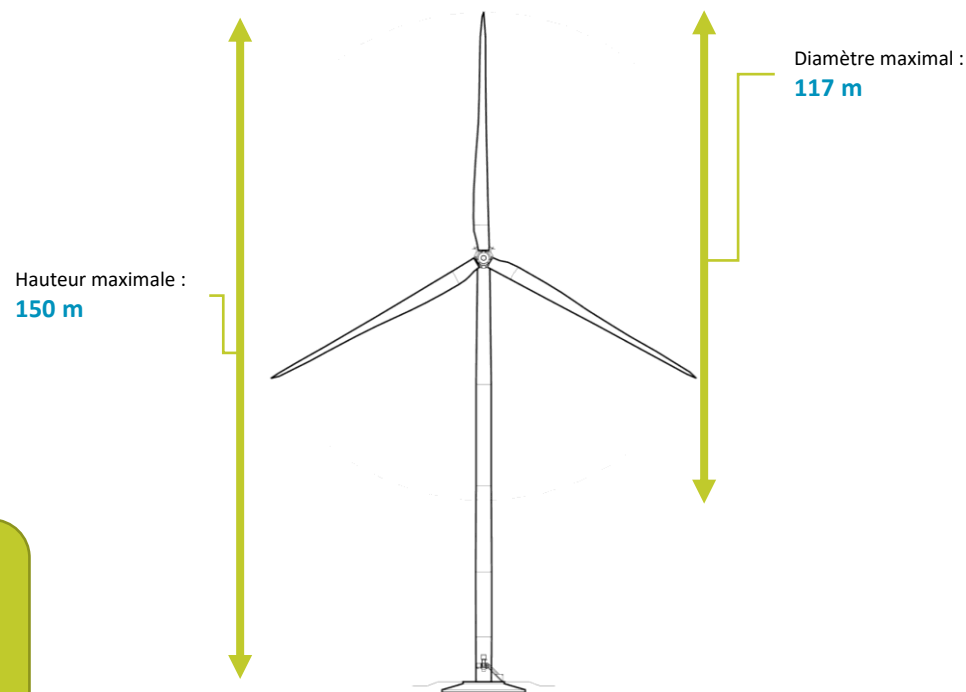
POINT DE REPÈRE

La production annuelle du parc éolien de Durenque équivaut à la consommation électrique annuelle de ¼ des habitants de la commune de Rodez. Pour information, sur la commune de Durenque, la consommation d'électricité pour le résidentiel en 2017 était de 1 400 MWh

LES MACHINES ENVISAGÉES

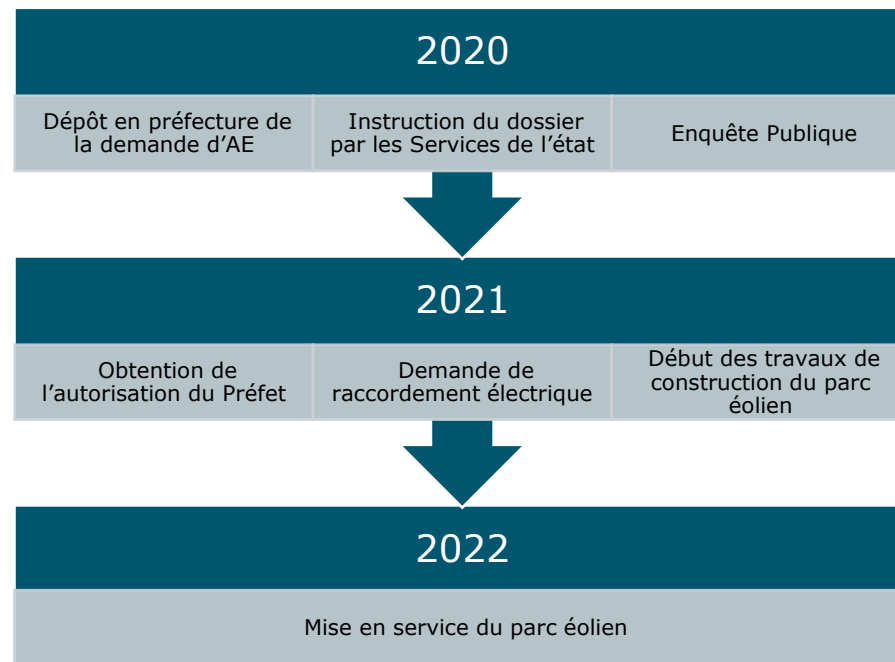
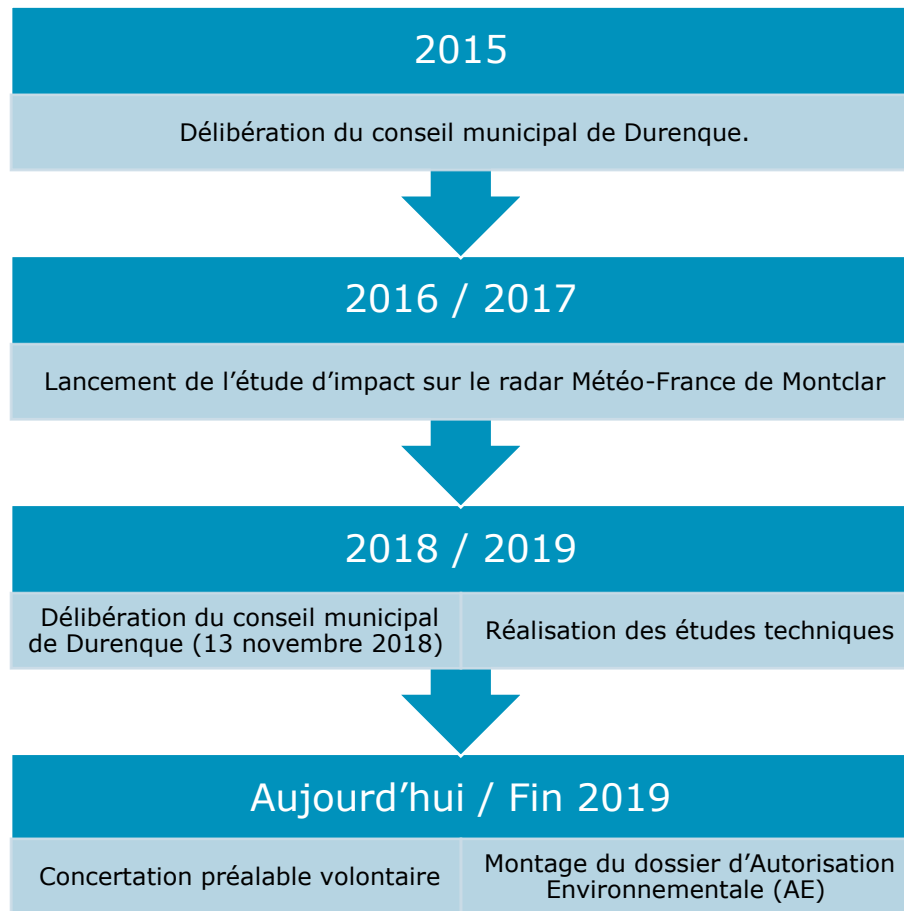
Le modèle exact d'éolienne qui sera installé n'a pas encore été défini, car cela dépend de facteurs qui ne seront connus que plus tard (disponibilité des constructeurs, mise en concurrence sur les prix, ...). À cette étape du projet, nous pouvons définir un gabarit avec les grandes caractéristiques de dimensions des machines :

- 150 m maximum de hauteur totale ;
- 117 m maximum de diamètre de rotor.



I. L'essentiel du projet

HISTORIQUE DU PROJET



I. L'essentiel du projet

LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION AVANT LA CONCERTATION PRÉALABLE

De nombreux échanges ont eu lieu avec le territoire tout au long du développement du projet. Les élus ont régulièrement rencontré les porteurs du projet et la population a été informée de ses avancées.

En août 2018, un porte-à-porte a été réalisé auprès des riverains. Un courrier d'information a été remis, ou déposé dans les boîtes à lettre en cas d'absence.

Avec l'avancée du projet, les porteurs de projets ont souhaité informer de nouveau les riverains. Une plaquette d'information a été glissée dans la gazette municipale, distribuée aux habitants de la commune de Durenque en mai 2019. Ce document informait, entre-autre, de la mise en ligne d'un site internet.

Le site internet eolien-durenque.fr a été mis en ligne en mai 2019.



EN QUOI CONSISTE LE PROJET ?

Le projet de parc éolien de Durenque se situe au centre de l'Aveyron, sur un territoire historique de production d'électricité avec ses grands lacs et ses éoliennes pour ne citer qu'eux. Entre les hameaux de Carvac et de Savignac, bordé au nord par la RD522, ce site situé sur la commune de Durenque devrait accueillir 3 éoliennes. De taille modeste, ce projet porté par les sociétés Gae Électricité de Grenoble - Énergies Nouvelles et Renouvelables (GENE) et Soliel du Midi Développement (SDMD) doit permettre au territoire de valoriser une ressource locale et inépuisable : l'énergie du vent.

HISTORIQUE

En 2014, le chef de projet de SDMD, natif du Lézouais, a identifié une zone entre Durenque, Alliance et Villeneuve-de-Panat. Ce site pourrait accueillir quelques éoliennes pour concevoir un projet de taille adaptée à ce territoire. En janvier 2015, le site d'une présentation technique en séance de conseil municipal, les élus de Durenque ont délégué favorablement à l'unité pour le développement de ce projet éolien. De la même manière et dans la continuité de ce projet, les élus émettent un deuxième avis favorable à l'unité le 13 novembre 2018.

Lire la suite

SITE INTERNET DU PROJET

LE PROJET ÉOLIEN

UN PROJET DE TERRITOIRE

Durenque, une commune mutuelle

Un projet de 3 éoliennes a été porté il y a près de 15 ans mais celui-ci n'a pas pu aller au-delà de la concertation technique du projet car celui des riverains administratifs, respectant à l'issue du rôle Mairie France (MR) 2014-2015.

En 2014, la société Soliel du Midi Développement (SDMD) a étudié le potentiel éolien du territoire. Le lancement d'un nouveau projet éolien fait alors discuté avec des élus de la commune, puis présenté devant l'ensemble du conseil municipal qui a validé l'opérationnel le 11 janvier 2015. Cependant, certains riverains, notamment les habitants de la zone de Carvac, ont exprimé leur opposition à la mise en œuvre de ce projet et ont demandé un accord pour que les études de faisabilité soient réalisées par étapes.

De 2015 à 2018, trois ans pour trouver une solution avec Mairie France. En 2015, M. de la Roche, en tant qu'un ancien responsable MR, avait mis à jour le rôle Mairie France 2015-2016 pour permettre les nouvelles règles à l'usage. Celui-ci est resté l'objectif de faire réaliser une étude par un bureau d'études, afin de répondre à la demande de Mairie France. Le rôle Mairie France 2015-2016 a été validé le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017.

Le 14 mai 2017, une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017.

Le 14 mai 2017, une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017. Une étude d'impact a été réalisée le 14 mai 2017.

LE PROJET ÉOLIEN

Des études poussées pour minimiser les impacts

Les résultats de l'étude sur le rôle Mairie France ont permis de pré-dimensionner le projet : 3 éoliennes, d'une hauteur totale comprise entre 120 m (sans mâts) et 150 m, le positionnement précis des éoliennes et leurs caractéristiques ne seront connus qu'après la finalisation de l'ensemble des études suivantes :

- L'étude de faisabilité**
Un mât de mesure, d'une hauteur de 100 m, a été installé sur le site le 8 septembre 2018. Il permet de mesurer la force et la direction du vent, la température et l'humidité. Il doit rester sur place pour une durée minimale de 12 mois.
- L'étude acoustique**
Afin de mesurer le niveau sonore ambiant, deux éoliennes (MR & Noy) sont installées pendant 12 à 15 jours, à l'extérieur des habitations situées autour de la zone d'étude. La première étude a été réalisée en mai 2019 et la seconde en octobre 2019. Les résultats de ces études seront présentés pendant l'été 2020. Des consultations informelles ont été réalisées pour définir le modèle d'évaluation le plus adapté et ainsi vérifier le respect de la réglementation.
- L'étude paysagère**
Celle-ci doit permettre d'intégrer au mieux les éoliennes dans le paysage. Il s'agit entre autres d'identifier les points de vue les plus sensibles, d'évaluer l'impact des éoliennes sur le patrimoine architectural et les ouvrages modernes qui sont les éoliennes. Une attention particulière est portée aux villages du territoire (Savignac, Carvac, Carvac) pour lesquels différentes études paysagères sont réalisées (généralistes, détaillées, etc.). Des coupes aériennes et des photographies prises par un bureau spécialisé aident à l'appréhension de l'intégration paysagère des éoliennes.
- L'étude d'impact sur l'environnement (EIE)**
Cette étude complète l'ensemble des études réalisées dans les autres études, en ajoutant tous les éléments : éléments du territoire (faune, flore, patrimoine, etc.), éléments du territoire (faune, flore, patrimoine, etc.), éléments du territoire (faune, flore, patrimoine, etc.).



LE PROJET ÉOLIEN

Des retombées économiques intéressantes

À Durenque (avec une puissance de 3 éoliennes, chacune d'une puissance de 3 MW), les estimations de retombées économiques locales (localité) sont :

- Commune de DURENQUE : environ 35 000 €/an
- Communauté de communes du RIZOIR (SDMD) : environ 65 000 €/an
- Département AVEYRON : environ 45 000 €/an
- Région OCCITANIE : environ 2 000 €/an

À cela, il faut ajouter les retombées globales générées par la création d'un tel projet d'aménagement. En effet, lors d'un chantier éolien, environ 80 du montant total de l'investissement reviennent aux entreprises locales (travaux, câbles, etc.).

Pour le projet éolien de Durenque, cela représente un montant de près de 3 Millions d'Euros.

Des mesures d'accompagnement originales

GENE et SDMD partagent la volonté d'être au bout d'une démarche de transition énergétique. Le groupe GENE doit produire et distribuer l'électricité, donc possibilité originale pour être efficace sur le territoire.

- Un contrat de fourniture d'électricité 2020 renouvelable à un tarif de 70 à 75 €/MWh (dont le tarif réglementé pour les habitants de Durenque, voir site des communes locales).
- Un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance de l'électrocinétique produite par le parc éolien aux collectivités locales.

Enfin, la mise en place d'un financement participatif pourrait permettre au territoire (habitants, entreprises locales, etc.) d'être impliqué dans le projet et de bénéficier pleinement de la transition énergétique à Durenque. Pour ce faire, des réflexions sont en cours et il est prévu que le projet se présente (connaissance de proximité, des élus, du territoire, etc.).

La production électrique

Le projet de Durenque devrait produire environ 40 millions de kWh à l'année (soit 40 GWh). À titre de comparaison, les Durenques consomment environ 1 million de kWh/an, et la consommation électrique des habitants de toute la communauté de communes du Rizoires est d'environ 12 millions de kWh/an.

Un site internet web d'être créé pour le projet de Durenque : <http://www.eolien-durenque.fr/>

Contact :

Audrey Pons - chef de projet
mail : audrey.pons@eolien-durenque.fr
SDMD du Midi Développement
116 Grande Rue St-Michel, 12 400 THOUZEUX
03 20 00 00 00 / www.sdmddm.com/

PLAQUETTE GLISSÉE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL EN MAI 2019

II. Les modalités de la concertation préalable

LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION AVANT LA CONCERTATION PRÉALABLE

Aboutissement du chantier sur la modernisation du dialogue environnemental, l'ordonnance du 3 août 2016 vise à renforcer la participation publique à l'élaboration des décisions pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Le décret du 25 avril 2017, en application de l'ordonnance, renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

En ce qui concerne ces projets, le maître d'ouvrage peut prendre l'initiative d'organiser une concertation volontaire. C'est ce que Soleil du Midi et GEG ENeR ont décidé de mettre en place.

Cette concertation préalable vise à :

- Porter à la connaissance de tous les éléments essentiels du projet
- Donner à chacun l'opportunité de s'exprimer sur le projet avant son dépôt en préfecture pour instruction par les services de l'Etat

Ce dispositif s'organise en trois étapes :

Etape 1 :
Informer sur le
projet et la
démarche

Etape 2 :
Consulter l'avis du
public

Etape 3 :
Réaliser un bilan de
la concertation

En effet, pour mettre en œuvre cette concertation, le porteur de projet doit :

- publier un avis de concertation préalable pour annoncer le début de la démarche. Cet affichage doit se faire deux semaines avant la date de lancement de la concertation préalable dans l'ensemble des mairies concernées,
- publier un dossier de présentation du projet, mis à disposition en téléchargement sur internet,
- publier un bilan de la concertation préalable.



Le dossier de présentation et le bilan
sont consultables sur le site internet :
<https://www.eolien-durenque.fr/>

III. Les moyens d'information

AFFICHAGE EN MAIRIE

Un avis pour prévenir de la tenue de la concertation préalable réglementaire a été affiché dans les mairies de Durenque, Alrance, Lestrade-et-Thouels ainsi que Villefranche-de-Panat. Cet affichage respecte le même formalisme que celui de l'enquête publique.



ANNONCES LÉGALES

La concertation préalable réglementaire a été annoncée dans le journal le lundi 25 novembre dans « Centre Presse » (image de gauche) et « Midi Libre » (image de droite).



PLAQUETTE D'INFORMATION

Une plaquette d'information pour informer de la tenue de la concertation préalable et des avancées du projet a été distribuée aux habitants de la commune de Durenque, quelques jours avant le début de la concertation préalable volontaire.

Des plaquettes ont également été envoyées aux mairies de Alrance, Lestrade-et-Thouels et Villefranche de Panat. Quelques plaquettes supplémentaires ont été déposées en mairie de Durenque à disposition au besoin.



III. Les moyens d'information

SITE INTERNET

Dans le cadre de la période de concertation, un site internet a été réalisé pour présenter le projet et recueillir les retours des habitants. Ils peuvent y retrouver les éléments essentiels du projet : porteur de projet, études techniques, calendrier du projet, etc.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site internet.



DOSSIER DE PRÉSENTATION À DISPOSITION

Un dossier de concertation présentant le projet éolien de Durenque a été réalisé pour que chacun puisse prendre connaissance du projet et des enjeux de l'éolien de manière générale, aux niveaux national et régional.

Ce dossier contient notamment : une présentation des porteurs de projet, une analyse des principaux enjeux du projet et des réflexions qui ont orienté les choix d'implantation. Chaque partie est illustrée par des photos, des schémas et des cartes pour faciliter la compréhension du document, comme le montrent les extraits ci-dessous.

Ce dossier était également disponible et consultable par tous en version papier en Mairie de Durenque pendant toute la durée de la concertation préalable et téléchargeable au format numérique sur le site internet.

SOMMAIRE		
Préambule		
I.	L'essentiel du projet	page 4
II.	Les porteurs de projet	page 7
III.	Le parc éolien de Durenque	page 9
IV.	Un parc éolien, pour quoi faire ?	page 27
V.	Le point sur le développement éolien	page 29
VI.	La démarche de concertation volontaire	page 31

Dossier de présentation du projet éolien de Durenque

Sommaire du dossier de concertation préalable

IV. Moyens de participation et mobilisation observée

LES MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Il était possible de s'informer et de faire des remarques :

- ❖ **En mairie** : Le dossier était consultable en mairie de Durenque aux heures d'ouvertures habituelles, un registre a été mis à disposition pour les remarques.
- ❖ **En ligne** : Le dossier de concertation préalable était consultable sur le site du projet : www.eolien-durenque.fr.
- ❖ **Par mail**, via l'adresse mail suivante : tristan.riom@agencetact.fr
- ❖ **Par courrier**, via l'adresse postale suivante : Agence TACT, Responsable du projet de Durenque, 8 rue St Domingue, 44200 Nantes – France

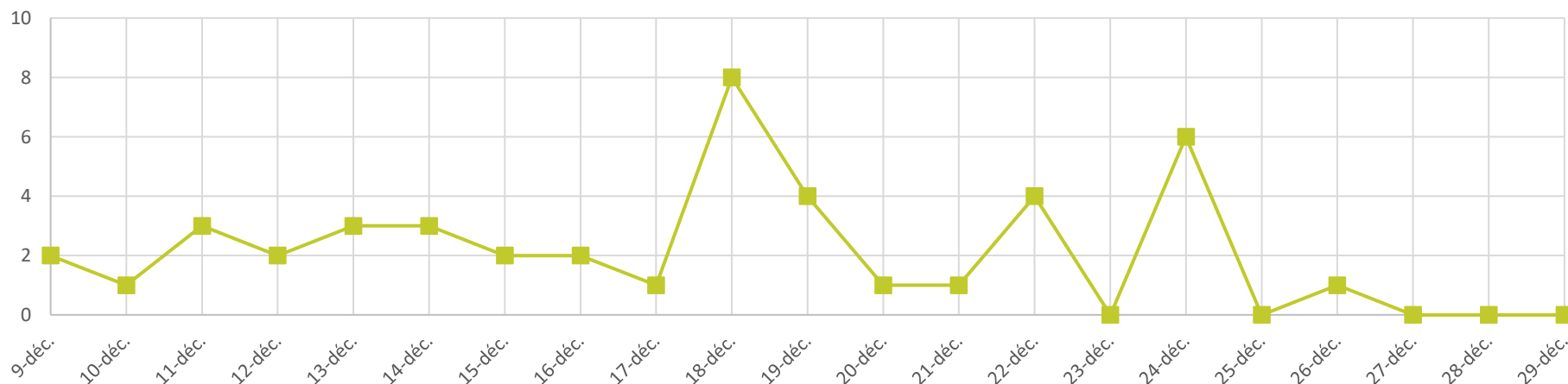
LA MOBILISATION OBSERVÉE

Sur la période de concertation du 9 au 29 décembre, on observe :

- ❖ **2** consultations du dossier en mairie
- ❖ **38** consultations sur le site internet
- ❖ **1** courrier reçu de l'association d'opposant à l'éolien « Co-27-XII Environnement »
- ❖ **1** question posée sur le site

Les 38 consultations du site internet proviennent de 30 utilisateurs différents.

Consultations du site internet d'après le programme "Google Analytics"



V. Points soulevés et réponses par thématique

COURRIER DE L'ASSOCIATION « CO-27-XII ENVIRONNEMENT » 1/3

Dans un courrier du 27 décembre 2019, l'association « Co-27-XII Environnement » demande à l'opérateur de renoncer au projet en soulevant une série de points techniques qui, d'après l'association, demande des éclaircissements. Le porteur de projet prend dument en compte cette demande et répond points par points.

Porteurs de projets

« 1. Il n'est pas admissible que des acteurs publics des Alpes viennent bousiller les paysages magnifiques d'une autre région pour la seule raison d'y réaliser des profits substantiels sous couvert de croissance verte : de qui l'opérateur se moque-t-il ? Nous connaissons par cœur le modèle économique de l'éolien et savons à quoi nous en tenir sur les profits générés par cette activité. »

Le porteur de projet est la SAS Parc éolien de Durenque détenue majoritairement par GEG ENeR appuyée d'une entreprise privée pour le développement par l'entreprise Soleil du Midi. Une possibilité sera donnée aux collectivités locales et aux habitants de rentrer dans le capital du projet.

Soleil du Midi est en partenariat sur ce projet avec la société d'économie mixte basée à Grenoble en région Rhône-Alpes : Gaz et Electricité de Grenoble (GEG). Ce partenariat correspond à une volonté de la part de GEG de participer au développement des énergies renouvelables dans le Sud-ouest de la France.

Ce genre de partenariat est souvent perçu comme positif par les acteurs des territoires, GEG n'a pas pour modèle de revendre les parcs éoliens, c'est donc l'assurance d'un exploitant qui reste longtemps sur le territoire.

Pour GEG, ces investissements dans les parcs éoliens permettent de développer une offre 100% énergie renouvelable à laquelle chacun peut souscrire.

La remarque relative à l'impact paysager est traitée plus loin dans le document.

Ancien projet et impact radar

« 2. Un projet de même nature fut retoqué par les services de l'Etat le 1^{er} décembre 2006, pour des considérations touchant à la sécurité des biens et des personnes et compte tenu du risque de perturbations au bon fonctionnement du radar météo de Montclar qui remplit une mission majeure en matière de prévision et d'alerte des phénomènes météorologiques dangereux tels que les intempéries et les inondations.

Treize ans plus tard, il convient d'appliquer les propos de la secrétaire d'Etat le 27 aout dernier dans un environnement proche de Durenque : si ce projet, qui n'a pas été déposé à ce jour, était déposé, on ne serait toujours pas d'accord. »

Un premier projet avait été refusé sur la même zone en 2006, car aucune étude n'avait été menée par le porteur de projet de l'époque pour vérifier la compatibilité du parc avec le radar météorologique de Montclar. Lorsque Soleil du Midi s'est intéressé à la zone, la question du radar s'est de nouveau posée. Le bureau d'étude Qinetiq a prouvé la compatibilité du projet éolien avec le fonctionnement du radar. Les recommandations de ce bureau d'étude ont été prises en compte pour définir l'implantation finale.

Les services de l'Etat compétents seront vigilants à instruire comme il se doit ce point précis.

V. Points soulevés et réponses par thématique

COURRIER DE L'ASSOCIATION « CO-27-XII ENVIRONNEMENT » 2/3

Dimension du projet

« 3. Votre projet est flou quant à ses conditions techniques : des machines de 4MW ce n'est pas pareil que des machines de 2,5 MW, notamment pour le voisinage, au plan des émissions sonores sur l'ensemble de la gamme de fréquence, particulièrement par vent du midi qui est ici le vent dominant. »

L'étude réalisée par le bureau d'études Delhom Acoustique permet de simuler la contribution acoustique du futur parc éolien au niveau sonore actuel, cela notamment au niveau des habitations riveraines. Des sonomètres ont été installés auprès des hameaux les plus proches de la zone d'études pour réaliser ces mesures.

Différents modèles d'éoliennes ont été simulés acoustiquement dont le plus impactant d'un point de vue sonore, un plan de bridage adapté à chacune des éoliennes composant le gabarit permet de respecter la réglementation en vigueur.

Si le parc venait à être autorisé et mis en service, des mesures seront réalisées pour vérifier le bon respect des seuils réglementaires.

Equivalent du nombre de foyers fourni

« 4. Votre chiffre relatif au nombre de foyer couverts est faux. Vous mélangez ici les choux et des carottes, puisque la consommation d'électricité couvre non seulement les ménages mais aussi le monde des entreprises et en particulier de l'industrie. De ce fait votre chiffre n'a strictement aucun sens.

En admettant de se rapporter au seul nombre de foyers (28,8 millions de ménages en France), il faut prendre au numérateur les 474 TWh consommés par an, ce qui donne 16,45 MWh par foyer. Ainsi, vos 40 GWh couvriraient seulement 2500 foyers, et non l'« équivalent 8500 foyers » annoncé. »

L'estimatif d'équivalent nombre de foyers est un outil pédagogique pour permettre à tous de mieux comprendre les ordres de grandeurs. Il s'agit bien ici d'une estimation de la consommation électrique d'un foyer et non d'un rapport de la consommation électrique totale sur le nombre de foyers.

En 2018, les foyers français ont consommé 151,1 TWh d'électricité, soit 35,7% de la production et consommation totale. Il s'agit donc d'un choix de privilégier

une méthode de calcul plutôt qu'une autre, le but étant ici de privilégier la méthode la plus simple pour vulgariser au mieux ce sujet assez complexe.

Impact paysager

« 5. Le pays de Durenque est un grand paysage ouvert sur le PNR des Grands Causses, et il dispose en lui-même d'enjeux paysagers forts : dans un tel paysage, des éoliennes de 141 m sont totalement incongrues, a fortiori si l'on tient compte des enjeux véritables pour ce pays que constituent son attractivité et son tourisme sous ses différentes formes, ce dernier étant renforcé par la proximité du Lac de Villefranche-de-Panat.

A quoi s'ajoute le constat que ce projet est proche et en inter-visibilité forte avec la centrale existante de Villefranche-de-Panat : il n'a donc aucune chance de prospérer.

5 bis. Ce projet serait visible depuis Peyrebrune, ainsi que depuis la pyramide du Lagast, pour ne citer que quelques lieux emblématiques de cette zone charnière au plan des paysages.

5 ter. Nous n'oublions pas le patrimoine historique de ce pays, indissociable de son intérêt touristique. »

Le dossier qui sera déposé en préfecture devra comporter, conformément à la loi, une étude paysagère qui aura pour but de présenter : un diagnostic du patrimoine paysager et architectural local, mais aussi l'influence, les impacts paysagers de l'implantation des éoliennes ainsi que des mesures pour atténuer ces impacts.

Tous les points évoqués ci-dessus sont pris en compte dans cette étude réalisée par un professionnel indépendant et qualifié.

V. Points soulevés et réponses par thématique

COURRIER DE L'ASSOCIATION « CO-27-XII ENVIRONNEMENT » 3/3

Zonage

« 6. Le projet se situe dans une ZNIEFF de type 1 : au nom du respect des espèces et des continuités écologiques avec d'autres zones naturelles protégées qui leur sont associées, ce projet apparaît comme totalement dépourvu de sens. »

L'étude environnementale permet de pleinement apprécier l'impact du projet sur la biodiversité. Selon la logique du droit environnemental « Eviter, Réduire, Compenser », le porteur de projet doit faire la preuve du fait que l'impact sur l'environnement local est minime. Les différentes « Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » sur la zone d'étude mais également sur l'aire d'étude éloignée (20km autour de la Zone d'Implantation Potentiel) sont prises en compte dans cette étude, que ce soit pour l'implantation directe tout comme pour les continuités écologiques. L'étude complète, des états initiaux aux mesures d'intégration proposées, sera disponible lorsque le dossier sera déposé en préfecture et jugé recevable.

Distance aux habitation et information des riverains

« 7. Il s'y ajoute la proximité d'un grand nombre d'habitats dans des rayons inférieur à 800 m : les riverains ont le droit eux aussi d'être protégés, et nous entendons les protéger de ce risque dont ils ignorent les réalités concrètes. Nous saurons le faire valoir auprès des services de l'Etat. »

La législation française impose une distance minimale de 500m entre une éolienne et une habitation. En plus de cette distance minimale, le porteur de projet doit respecter un ensemble d'exigence pour ne pas impacter les habitations environnantes, notamment lié à l'acoustique.

C'est au porteur de projet de faire la preuve du respect de ces normes et c'est le but du dossier d'Autorisation Environnementale qui sera déposé en préfecture. Toutes les études seront alors disponibles et les riverains pourront émettre leurs commentaires et faire remonter leurs questions pendant l'enquête publique.

Les citoyens ont été informés tout au long du projet, via les bulletins d'information de la collectivité et par leurs élus. Tout ceci est détaillé dans le dossier de concertation préalable. Le porteur de projet est également allé à la rencontre des riverains les plus proches du parc pour les prévenir des avancées du projet.

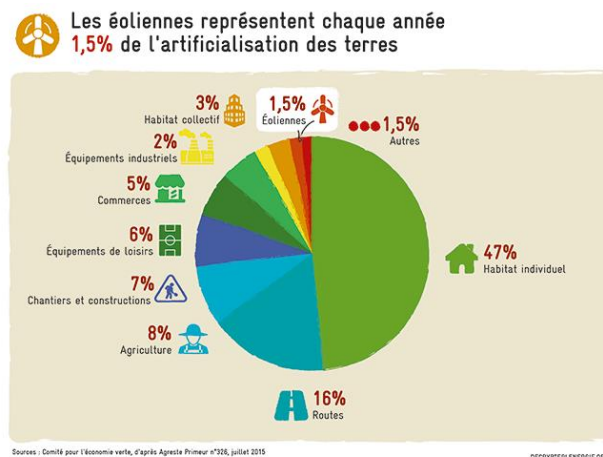
QUESTION REÇUE VIA LE FORMULAIRE DU SITE INTERNET

« Quel sera l'impact sur les nappes d'eau souterraines compte tenu de la quantité de béton nécessaire à l'implantation ? Quelle sera la superficie de terrain rendu imperméable ? et bien sûr aussi incultivable ? »

Le béton étant un matériau inerte, les fondations d'une éolienne ne présentent pas d'incidences particulières. Avec une emprise au sol d'environ 400 m², une fondation d'éolienne a un impact négligeable sur l'écoulement local des eaux. Les autres éléments du parc éolien (plateforme de levage, chemin d'accès) composés d'un mélange de graves concassées ne sont pas imperméabilisés.

Le développement de l'éolien contribue à environ 1,5 % de « l'artificialisation » des terres en France, tout en sachant qu'une importante partie de celle-ci (les accès) peut avoir d'autres vocations (desserte agricole, desserte pour la Défense des forêts contre les incendies).

L'implantation des éoliennes est encadrée par des textes réglementaires stricts. Ainsi, au terme de leur exploitation, les éoliennes sont démantelées et recyclées ou réutilisées (acier, aluminium, béton, cuivre, fibre de verre, etc.). Par ailleurs, en application de la réglementation, les fondations seront supprimées afin de permettre le retour à l'utilisation initiale du site, agricole le plus souvent.



VI. Un projet qui a évolué

UN PASSAGE DE 5 À 4 ÉOLIENNES

Tant qu'un projet éolien n'est pas déposé auprès des services de l'État et jugé recevable, celui-ci est susceptible d'évoluer en fonction des enjeux du site, des échanges avec les bureaux d'études techniques et les services de l'État, et de la concertation menée.

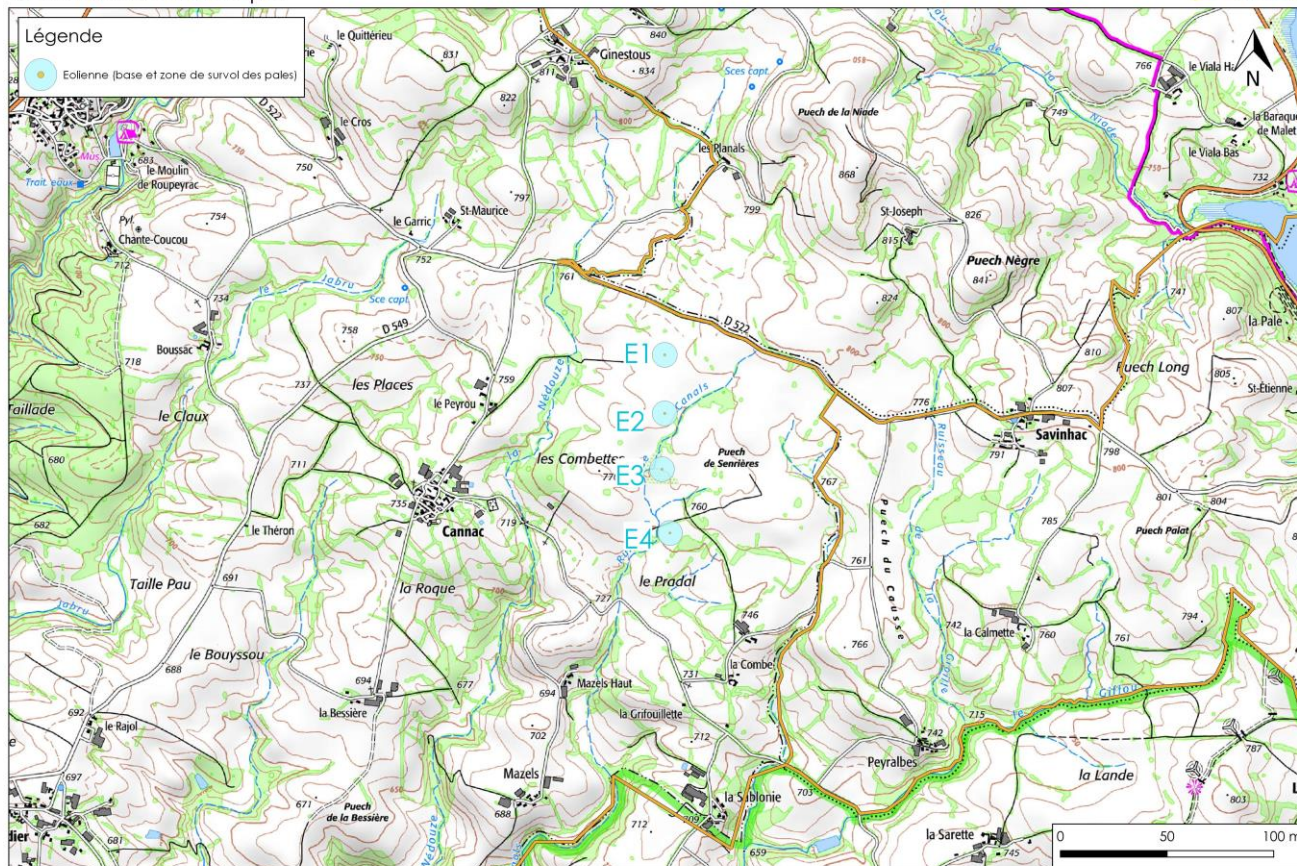
Dans cette perspective, les porteurs de projet ont finalement choisi de supprimer une éolienne, la E5 au regard des enjeux techniques, paysagers et environnementaux.

La suppression de cette éolienne E5 permet notamment de :

- Respecter les préconisations paysagères formulées lors du pôle éolien du 15 novembre 2019. L'implantation de l'ensemble des éoliennes s'effectue ainsi en ligne droite ce qui renforce la lisibilité du parc éolien dans le paysage.
- S'éloigner des enjeux forts en matière d'avifaune et notamment du nid de milan noir et du domaine d'hivernage du Milan Royal.
- S'éloigner légèrement des habitations les plus proches. L'habitation la plus proche passe de 515m à 570m de l'éolienne la plus proche. Le hameau du Mazel Haut passe également de 515m de l'éolienne la plus proche à 795m. Au-delà, l'éolienne E5 étant la plus basse en altitude, elle était celle qui produisait le moins et c'était également la plus bridée en matière d'acoustique afin de respecter la réglementation pour les hameaux de Mazels Haut et de la Combe.

Ainsi le projet finalement déposé auprès des services de l'État comprendra 4 machines.

Projet éolien du Puech de Sennières Commune de Durenque



Conclusion

La concertation préalable menée du 9 au 29 décembre 2019, à l'initiative de Soleil du Midi et de GEG ENeR a permis d'informer la population et de lui donner l'occasion d'exprimer son avis et ses interrogations. Les moyens mis en place ont permis une expression libre des personnes intéressées.

Malgré la lettre d'information, le site internet, et les autres dispositifs annonçant la concertation préalable sur toute la commune, la participation est restée très faible. La majorité des habitants ne s'est pas exprimée. Ces résultats révèlent que les habitants de Durenque ne sont pas inquiets vis-à-vis du projet. Celui-ci soulève peu de questions. Cette faible participation semble traduire une indifférence des habitants vis-à-vis de ce projet ou un a priori plutôt positif. En effet, il faut noter que généralement les personnes opposées à ce type de projet se saisissent des outils à disposition pour faire part de leurs inquiétudes. A contrario, les personnes favorables sont souvent moins nombreuses à faire part de leur avis. Nous pouvons également estimer que les personnes s'intéressant à ce projet ont pu trouver les réponses à leurs questions au sein des lettres d'information fournies.

Afin de poursuivre la démarche d'information et de concertation initiée autour du projet de Durenque, les porteurs de projet s'engagent à :

- continuer à informer la population des différentes avancées du projet et ses prochaines étapes
- maintenir actif le site internet afin qu'il soit un moyen pérenne d'information destiné à la population, ainsi que son formulaire de contact
- de maintenir un contact régulier avec les élus locaux.

Le projet a évolué après la période de concertation préalable puisqu'une éolienne a été supprimée passant le projet de 5 à 4 machines. Ainsi le bilan de la concertation a été mis à jour.

Au-delà, le dossier complet du projet sera disponible lors de l'enquête publique. Les habitants pourront à nouveau exprimer leurs avis auprès du Commissaire Enquêteur, lors de plusieurs permanences. Suite à cette Enquête Publique, le Commissaire Enquêteur émettra un avis. De même, les conseils municipaux des communes se situant dans un rayon de 6 kilomètres délibéreront sur le projet.

Les porteurs de projet et l'Agence Tact remercient l'ensemble des personnes ayant contribué à cette concertation préalable. A l'issue de cette initiative de Concertation Préalable Volontaire, l'équipe "Concertation" de l'Agence Tact et l'équipe "Technique" SDMD-GEG restent à votre disposition pour répondre à vos questions ou remarques dans les prochains mois.



Chef de projet éolien depuis plus de 7 ans au sein de Soleil Du Midi Développement, **Remi GUITTARD** s'occupe de la coordination des études menées par des bureaux d'études indépendants. Il est en lien avec les acteurs du territoire : élus, propriétaires, riverains et services instructeurs. Basé à Toulouse, c'est votre interlocuteur de proximité

Contact : remi.guittard@soleildumidi.fr



Consultante au sein de l'agence Tact, **Fanny BOUSQUET** est chargée d'accompagner les porteurs de projet dans la démarche d'information et de concertation qu'ils souhaitent mettre en place. Elle reste à disposition si vous avez des questions.

Contact : fanny.bousquet@agencetact.fr